

## INTRODUCTION

Le groupe consultatif des Présidents du Comité de liaison ONG-UNESCO– établi par le Comité de liaison (CL) ONG-UNESCO lors de sa réunion du 30 avril 2021 – a pour mandat de formuler des propositions au Comité de liaison sur la meilleure manière d’assurer un suivi cohérent et adapté aux recommandations 1 et 2 de la Conférence internationale des ONG 2020 (CIONG), en tenant compte de la nécessité d’impliquer le plus grand nombre d’ONG partenaires.

Recommandation 1 : Renforcer le partenariat entre l’UNESCO, les ONG et les États membres; favoriser les collaborations avec les secteurs de programme de l’UNESCO, les bureaux hors siège, les commissions nationales et centres UNESCO.

Recommandation 2 : Assurer la cohésion et le bon fonctionnement du CL en effectuant un suivi de la mise en œuvre des trois documents : guide des forums, règles de fonctionnement et code de conduite du CL, adoptés par la CIONG 2020 ; prévoir la possibilité d’ajustements en lien avec un groupe de travail sur le partenariat et avec, le cas échéant, la soumission de ceux-ci à l’approbation de la prochaine CIONG. Proposer une analyse de la mise en œuvre des Directives de 2011 à l’issue des dix ans de leur publication.

A cet égard, et afin d’assurer une réflexion pertinente, le groupe a décidé tout d’abord de procéder à un état des lieux, analytique et succinct, des différentes actions et activités déjà menées par les Comités de liaison qui se sont succédé depuis l’adoption des Directives en 2011, y compris celles entreprises et/ou envisagées par le Comité de liaison actuel. Sur base de cet état des lieux, des actions passées et des documents disponibles, le groupe tentera ensuite d’identifier ensemble quelques pistes tangibles qui pourraient être soumises au Comité de liaison actuel tout en répondant aux Recommandations 1 et 2 de la CIONG 2020.

Plusieurs documents et supports sont venus en appui à la réflexion du Groupe, parmi lesquels notamment :

- Rapports d’activités du Comité de liaison (2014, 2016, 2018, 2020)
- Règlement intérieur de la CIONG
- Rapport quadriennal de la Directrice générale sur le concours apporté à l’action de l’UNESCO par les ONG (2012-2015) (38 C/34)
- Rapport quadriennal de la Directrice générale sur le concours apporté à l’action de l’UNESCO par les ONG (2016-2019) (40 C/42)
- Documents du Conseil exécutif
- Sites web du Comité de liaison et de l’UNESCO
- Documents adoptés par la CIONG 2020 (guide des forums, règles de fonctionnement et code de conduite du CL, renforcement du partenariat entre les ONG et l’UNESCO)
- Stratégie à moyen terme 2022-2029 (41 C/4) et Programme et Budget 2022-2025 (41 C/4) de l’UNESCO

## **1 ETAT DES LIEUX**

Depuis l'adoption des Directives en 2011, 5 équipes du Comité de liaison se sont succédé : 2013-2014, 2015-2016, 2017-2018, 2019-2020 et 2021-2022 (en cours). Le Comité de liaison en place en 2010-2012 a pour sa part coordonné les premières étapes de la mise en œuvre des Directives, en préparant la CIONG 2012 et l'élaboration du nouveau Règlement intérieur (voir plus bas) en coopération avec le Secrétariat.

Les Directives ayant introduit une obligation de diversité géographique dans la composition du Comité de liaison (des ONG issues de toutes les régions sont désormais représentées au Comité), les équipes qui se sont succédées ont été marquées par une plus large diversification avec des ONG de régions différentes et avec des profils divers, illustrant la richesse de la société civile dans le monde. Même si la participation aux travaux n'a pas toujours été facile pour tous, notamment pour les organisations élues éloignées de Paris, l'utilisation progressive des nouvelles technologies a permis au fil des années d'associer davantage les membres aux réunions du Comité et d'élargir le spectre des actions de ce dernier.

Guidés notamment par les recommandations de la CIONG qui les a élus et les priorités de l'UNESCO, les différents Comités de liaison ont tous défini une Stratégie pour leur mandat, et ont chacun poursuivi des efforts à différents niveaux pour renforcer la coopération avec le Secrétariat et développer des interactions avec les États membres. Ils ont également tous partagé et affiché une volonté commune d'une visibilité accrue du partenariat ONG-UNESCO, de la coopération collective et d'une communication améliorée avec les ONG partenaires. Ainsi, le site web a notamment été renouvelé et mis à jour au fil des années, une page Facebook, un compte Twitter, un compte LinkedIn, ainsi qu'une page YouTube ont été créés, permettant à un public plus large de participer à ses événements et d'être sensibilisés à son travail, tout en forgeant de nouveaux liens, notamment « le courrier du CL » en 2016 et 2017 dont la publication a été recommandée par la CIONG.

Le Comité de liaison actuel a en particulier procédé à une révision et évaluation de ses moyens de communication visant notamment à harmoniser la présence du Comité sur le web et sur les réseaux sociaux. Un nouveau site web a ainsi été mis en place en mai 2021, qui outre une apparence renouvelée, a vocation à être mis à jour régulièrement et à donner une visibilité aux actions individuelles d'ONG partenaires qui le souhaitent, avec une page désormais dédiée aux événements des ONG partenaires, régulièrement utilisée par les ONG.

Cinq documents - règles de fonctionnement, code de conduite du CL, guide des forums, renforcement du dialogue avec les Etats Membres, vademécum pour les nouvelles ONG ont été élaborés par un groupe de travail sur le renforcement du partenariat sous le mandat 2019-2020, et soumis à la CIONG 2020. En application de la Recommandation 2, les documents cités ont servi de base à l'action du Comité de liaison, élu en décembre 2020.

### **La Conférence internationale des ONG (2012 ; 2014 ; 2016 ; 2018 ; 2020)**

La Conférence internationale des ONG, qui se réunit tous les deux ans, est un élément statutaire définie par la section XI.1 des Directives. Elle a pour objectif notamment «

d'examiner l'état de la coopération avec l'UNESCO et de faciliter la coopération entre les organisations ayant des intérêts communs ».

Après l'adoption des Directives, les dates retenues pour la conférence ont été modifiées afin d'assurer un meilleur alignement entre ce mécanisme et le cycle de programmation de l'UNESCO et favoriser ainsi l'implication de la communauté des ONG dans ce processus. Ainsi, quatre CIONG se sont tenues au mois de décembre en 2012, 2014, 2016 et 2020 respectivement, organisées en étroite collaboration entre le Secrétariat et les Comités de liaison qui se sont succédé.

La CIONG 2012 a notamment procédé à l'adoption du Règlement intérieur de la Conférence internationale révisé sous l'égide du Comité de liaison de l'époque en collaboration avec le Secrétariat de l'UNESCO, et à l'élection pour la première fois du Président et des membres du Comité de liaison conformément aux nouvelles Directives et aux modalités prévues dans ce Règlement.

D'un point de vue de la participation, la CIONG 2012 a marqué un tournant avec une large participation des ONG – 129 ONG partenaires représentées par rapport à 70 lors de la précédente conférence – mais aussi un intérêt grandissant d'observateurs, d'autres ONG, des fondations en relations officielles avec l'UNESCO, et les États membres. Cette nouvelle tendance s'est confirmée lors des Conférences suivantes de 2014, 2016 et 2018 avec des taux de participation similaires et une présence accrue d'observateurs.

La CIONG 2020 - la seule à avoir été tenue entièrement en ligne - a pour sa part fait état d'un niveau de participation encore plus élevé (150 ONG partenaires). Sa formule en ligne a permis une participation d'un plus grand nombre d'ONG en partenariat officiel.

S'agissant du contenu, plusieurs éléments ressortent :

- Chaque CIONG comprenait dans son programme et ordre du jour des séances consacrées aux questions statutaires (rapports d'activités et financier du Comité de Liaison, élections, approbation des recommandations, etc.) et des séances articulées autour d'un thème en lien avec les priorités de l'UNESCO, identifié en consultation avec le Secrétariat<sup>1</sup>.
- Les secteurs de programme de l'UNESCO ont été de plus en plus impliqués et présents dans les panels tout comme des représentants d'États membres.
- Les CIONG 2012, 2016 et 2020 ont approuvé et transmis à la Directrice générale la contribution collective des ONG à la préparation des 37 C/4 et C/5, 39 C/5, ainsi que des 41 C/4 et C/5.
- Chaque CIONG a approuvé une résolution à l'issue de ses travaux, qui s'adresse à la fois au Comité de liaison, aux ONG partenaires, ainsi qu'au Secrétariat, et qui a pour objectif de guider la feuille de route et les grandes lignes de l'action collective des ONG dans les deux années à venir.

---

<sup>1</sup> « Culture et cultures : réconcilier universalité et diversité » ; « Ré-enchanter le monde avec l'agenda pour le développement de l'après-2015. Une collaboration entre les ONG et l'UNESCO » ; « Les défis de la révolution numérique pour les ONG » ; « Valoriser l'engagement et la contribution des ONG partenaires de l'UNESCO » ; « Envisager un avenir meilleur et durable : un nouveau paradigme pour la société civile ».

## **Les 12 Forums internationaux des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO**

Depuis l'adoption des Directives, le Comité de liaison a organisé douze forums internationaux des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO sur des questions prioritaires pour l'UNESCO (liste en annexe). Ces forums ont été le fruit d'un effort collectif partagé entre le Comité de liaison, les ONG et le Secrétariat (avec une contribution considérable et continue de l'Unité chargée des partenariats avec la société civile et une implication programmatique des secteurs de programme), avec parfois le concours et le soutien des États membres.

Les forums sont des rencontres mobilisatrices, pour rencontrer de nouveaux partenaires, favoriser les relations avec les États, tisser de nouveaux réseaux et inciter à la réalisation de nouveaux projets et efforts concertés (par ex. le projet de formation des hydrologues à la suite du forum de Yamoussoukro). Ils ont aussi permis aux ONG de mieux être informées des activités et priorités de l'UNESCO et de les inciter à promouvoir des programmes et/ou des instruments normatifs nouvellement adoptés (par exemple, la Déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique, la Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques, ou récemment la citoyenneté mondiale).

Le document « Guide pour l'organisation des Forums internationaux des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO » - soumis à la Conférence internationale des ONG 2020 - est le fruit d'une réflexion collective entre le groupe de travail thématique mis en place sur le renforcement du partenariat et le Secrétariat pour sa finalisation. Il constitue un document d'orientation pratique avec une valeur pédagogique pour l'organisation des forums, dans le respect du fonctionnement et des cadres réglementaires de chaque partie prenante.

### **Célébration des journées internationales**

Depuis 2013, le Comité de liaison a aussi soutenu des activités collectives d'ONG partenaires autour de la célébration de certaines Journées internationales particulièrement pertinentes pour le mandat de l'UNESCO, notamment la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (en 2013), la Journée internationale de l'alphabétisation (en 2014), la Journée de la jeune fille (en 2018) et la Journée internationale de la paix (en 2014, 2018). D'ores et déjà sont programmées pour 2022, les journées de la paix et de la jeune fille, au Siège ou hors siège.

### **CCONG/Education2030**

Le Comité de liaison est « membre ex-officio » du groupe de coordination de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation 2030 (anciennement CCONG/EPT sur l'Éducation pour tous).

Depuis 2015, le Comité de liaison a été régulièrement représenté aux réunions du groupe de coordination de la CCONG (GC) et y joue une part active lors d'événements clés comme le Forum mondial de l'UNESCO sur l'éducation à Incheon, République de Corée en 2015.

Depuis l'adoption des recommandations de la 8ème réunion mondiale CCONG-Education2030 (Recommandation 35 encourageant un engagement intersectoriel notamment par un dialogue accru avec le CL), les membres du GC sont invités aux forums du CL et le CL invité à intervenir lors des réunions de la CCONG (Hammamet 2019, en ligne 2011). Le groupe de travail de réflexion collective sur l'éducation, mis en place depuis 2017 sous l'égide du CL, travaille régulièrement et activement aux consultations et contributions soumises collectivement au CL et désormais au Mécanisme de Coopération Globale pour l'Éducation. Ce groupe a pour vocation d'être ouvert à de nouvelles ONG prêtes à travailler sur l'éducation en vue d'un plaidoyer collectif et efficace de la société civile aux réunions de haut niveau politique.

### **Participation au Comité PNG**

Le Comité sur les partenaires non gouvernementaux (PNG) est l'un des comités permanents établis par le Conseil exécutif, dont la composition et le mandat sont fixés par le Conseil exécutif pour chaque exercice biennal. Il étudie les questions concernant la coopération de l'UNESCO avec les ONG et supervise la mise en œuvre des Directives, et peut, selon les termes de son mandat, mener des débats thématiques sur la contribution des partenaires non gouvernementaux à l'action de l'UNESCO avec la participation des membres du Comité PNG, des représentants des ONG, du Secrétariat et/ou d'invités.

Les Président(e)s du Comité de liaison ONG-UNESCO ont toujours participé aux sessions du Comité PNG et ont été régulièrement invités à y prendre la parole pour rendre compte du travail collectif des ONG. Ils ont aussi régulièrement rencontré les Présidents du PNG et, lorsque le Comité a été sollicité spécifiquement par le PNG et son président, il a joué un rôle actif et constructif dans la mise en œuvre des différentes décisions du Conseil exécutif et les réflexions du Comité PNG (par exemple sur le dialogue entre Etats membres et ONG), usant de sa capacité de plateforme et d'intermédiaire entre ONG, Secrétariat et Etats membres de l'UNESCO. Il faut rappeler enfin la Recommandation sur la reprise des débats thématiques<sup>2</sup>.

### **Autres activités**

D'autres activités ont été conduites depuis dix ans, à l'initiative de plusieurs ONG, en concertation avec les comités de liaison successifs :

- Éducation, sport, diversité culturelle : De nouvelles attitudes pour promouvoir les droits humains dans le monde », le 6 mars 2014, avec la participation de 800 jeunes âgés de 18 à 35 ans, en coopération avec la Juventus de Turin et des Secteurs de programme concernés.

- Les Comités de liaison se sont mobilisés et associés à la réflexion mondiale sur le changement climatique : en étant à l'origine de l'élaboration d'une Déclaration en

---

<sup>2</sup> 207 EX/33

« Invite le Président du Comité sur les partenaires non gouvernementaux (PNG), en étroite consultation avec le Président du Conseil exécutif ainsi qu'avec le soutien du Secrétariat et la participation du Comité de liaison ONG-UNESCO, d'étudier selon que de besoin les meilleurs moyens de tirer parti du Mandat du Comité PNG afin de favoriser son dialogue politique interactif avec les organisations non gouvernementales, notamment en organisant des débats thématiques pertinents. »

2015, en préparant un bref aperçu du travail des ONG en la matière en 2018, en assurant l'organisation de débats et la participation aux COP-21, 22, 23 et une présence sur un espace d'exposition à la COP 21.

- En partenariat avec l'Institut arabe pour les droits de l'homme (Tunisie), et le Comité Qatari des droits de l'homme, un groupe d'ONG a célébré avec le CL le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en organisant un séminaire international "Agir pour l'égalité" en septembre 2018 à Tunis.

-Le CL a soutenu d'autres événements comme par exemple « Humanity Photo, Award Ceremony », (Beijing 2013, Shangri-La 2015) organisé par un membre de la région Asie.

-Les CL ont mis en place deux Groupes de travail : le premier sur « l'évaluation des Directives » (2015-2016) ; Ce groupe composé d'une trentaine de représentants de 26 ONG s'est penché sur les Directives. Trois sous-groupes ont travaillé sur le statut des ONG, les activités bilatérales ONG/UNESCO et la coopération collective des ONG. En sont ressorties 21 remarques, observations et propositions discutées avec le Secrétariat. Le second sur le « Renforcement du partenariat entre les ONG et l'UNESCO » (2019-2020). Les résultats de ces travaux ont été présentés à la Conférence internationale de 2020 (dont celui sur le renforcement du dialogue avec les Etats membres remis au président du Comité PNG (2019) et à sa présidente (2021). Un suivi est en cours sur les documents relatifs à la Recommandation 2 de la CIONG.

- Afin de redynamiser la participation et la contribution des ONG, le Comité de liaison organise, avec le soutien et la participation active du Secrétariat, une série de webinaires régionaux à destination des ONG partenaires de différentes régions géographiques (dont le premier s'est tenu en octobre 2021 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et dont le second est prévu en 2022 pour la région Afrique). Ces webinaires ont pour objectifs de sensibiliser ces organisations aux mécanismes et opportunités de coopération collective avec l'UNESCO et favoriser leur engagement aux côtés de l'UNESCO.

- Suivant la recommandation de la dernière Conférence internationale de « soutenir, en coopération avec les secteurs de l'UNESCO, des initiatives dans le cadre du 75<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'UNESCO, permettant de mobiliser les jeunes et promouvoir les activités des ONG depuis sa création », le CL a décidé que la meilleure façon de célébrer 75 ans d'action de l'UNESCO était d'aller au-delà d'une simple Célébration en appelant toutes les ONG en partenariat officiel à mettre la jeunesse au centre de leurs opérations. Cette initiative a vu quelques 50 ONG nommer une jeune représentante qui a travaillé à l'élaboration d'un document d'orientation adressé aux ONG partenaires. La Section Jeunesse de l'UNESCO (SHS) a souhaité que ce travail soit poursuivi.

#### **41 C/4 et 41 C/5 (dimension partenariats)**

La 41<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui s'est tenue en novembre 2021, a adopté la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2028 (41 C/4) qui définit quatre objectifs stratégiques et programmatiques pour l'Organisation mais aussi - pour la

première fois - un objectif « facilitateur » visant à « favoriser une mise en œuvre plus efficace et efficiente des priorités de l'UNESCO ». La Stratégie y reconnaît notamment les partenariats – y compris avec les ONG - comme un outil central pouvant contribuer à cet objectif « facilitateur » ainsi qu'à « assurer la réactivité, la préparation et l'adaptabilité de l'Organisation » dans un contexte en rapide mutation.

Le Programme et budget de l'UNESCO pour la période 2022-2025 (41 C/5) – aussi adopté par la 41e session de la Conférence générale - mentionne pour sa part les relations de l'UNESCO avec le Comité de liaison et le soutien actif de ses travaux et activités, notamment des Forums, comme des éléments contribuant à soutenir l'exécution du programme et à faire avancer les priorités de l'Organisation.

## **2 ANALYSES**

Recommandation 1 : « Renforcer le partenariat entre l'UNESCO, les ONG et les États membres ; favoriser les collaborations avec les secteurs de programme de l'UNESCO, les bureaux hors siège, les commissions nationales et centres UNESCO ».

Le « renforcement du partenariat » figure au cœur de toutes les stratégies mises en œuvre par chaque Comité de liaison qui se sont succédé depuis l'adoption des Directives. Ainsi, la majorité des initiatives passées et actuelles ont visé à créer les conditions pour un renforcement du partenariat et à une visibilité accrue de l'action des ONG, avec des résultats avérés et des défis encore à relever.

Le Comité de liaison ne peut se substituer à la responsabilité individuelle de chaque ONG en partenariat officiel de développer sa propre coopération avec l'UNESCO, avec les États membres ou encore avec d'autres ONG, par les modalités qui lui sont propres et au(x) niveau(x) qui lui correspond(ent) le mieux. De multiples exemples de partenariats effectifs et fructueux existent et illustrent la variété et le potentiel offert par le partenariat officiel, comme en attestent de nombreux témoignages, sur le site internet de l'UNESCO, les rapports quadriennaux, les communications du Comité de liaison, etc.

Cependant, en tant qu'organe représentatif ayant comme rôle de « veiller, par tous moyens utiles, au bon fonctionnement et à l'efficacité du partenariat entre la communauté des ONG partenaires et l'UNESCO », le Comité de liaison peut œuvrer pour faciliter et créer des opportunités et des conditions pour une collaboration efficace entre les ONG, le Secrétariat, les États membres et autres parties prenantes. Le Comité de liaison peut puiser dans plusieurs modalités de son arsenal : mobiliser les ONG, connecter ou mettre en réseau les différents acteurs concernés, par des efforts de communication et de visibilité, etc.

### **Mobilisation des ONG**

Mobiliser les ONG partenaires, soutenir leur engagement, et favoriser les interactions avec d'autres partenaires de l'UNESCO ou d'autres constituants de la société civile tout en s'assurant de l'inclusion du plus grand nombre d'ONG de par le monde, sont des éléments essentiels pour créer un environnement propice au développement de partenariats riches et porteurs.

A cet égard, les forums internationaux voulus par les Directives se sont avérés être des rencontres mobilisatrices et créatrices de liens et de réseaux, y compris avec d'autres partenaires de l'UNESCO (les exemples les plus évidents sont ceux des fondations en relations officielles et des clubs et associations pour l'UNESCO). Les Forums ont aussi permis la découverte de nouveaux partenaires et l'activation et implication de branches nationales et régionales des ONG partenaires. Le CL n'a pas les moyens humains et financiers pour assurer le suivi de chaque forum, mais il appartient à chaque ONG d'en tirer profit. Les financements et l'accueil par un pays hôte restent des freins à la réalisation de ces forums, comme l'ont montré différentes expériences. L'organisation de deux forums par an, comme préconisé par les Directives reste d'autre part un défi.

Le contexte de pandémie auquel le monde a fait face ces deux dernières années a aussi vu l'émergence de nouvelles modalités de travail et de réunion.

Le nombre croissant d'ONG participantes au fil des ans a montré que la CIONG s'est affirmée comme un lieu privilégié de rencontre pour les ONG, dont la pertinence n'est plus à prouver. En outre, la participation sans précédent à la CIONG 2020 - la seule à avoir été tenue entièrement en ligne - et les différents retours des ONG présentes, suggère que la formule en ligne a permis à un plus grand nombre d'ONG (notamment celles qui sont plus éloignées du Siège de l'UNESCO) de participer et confirme que l'absence de certaines de ces ONG par le passé était notamment due à l'éloignement géographique ou à l'absence de moyens financiers pour y participer. Il y a certainement ici une occasion à saisir pour élaborer une formule permettant un équilibre entre les avantages et les inconvénients des modalités présentielle et en ligne, avec une participation la plus équitable et efficace possible. La CIONG 2020 a déjà notamment fait une proposition s'agissant des élections, en recommandant au CL (Recommandation 3) de « prévoir pour la CIONG 2022 une plateforme en ligne pour les élections, outil qui s'est avéré efficace, rapide et garantissant l'intégrité des votes. »

### **Coopération entre ONG et Secrétariat**

De réels progrès peuvent être constatés s'agissant du partenariat avec les secteurs de programme dans les mécanismes de coopération collective. Les Forums abordent des sujets prioritaires pour l'UNESCO et constituent ainsi une belle vitrine et un plaidoyer pour l'Organisation. Les secteurs sont plus présents et impliqués, que ce soit dans la CIONG comme dans les forums, où ils jouent notamment un rôle clé en tant que membres des Comités de pilotage aux côtés des ONG, tout en contribuant à la définition du programme. On peut se demander néanmoins si les forums apportent toujours une contribution effective aux travaux des Secteurs de programme.

Les « webinaires régionaux » représentent aussi une occasion inédite pour renforcer davantage et voire établir de nouvelles relations du Comité de liaison, mais également des ONG partenaires régionales et nationales, avec le réseau des Bureaux hors-Siège de l'UNESCO. En plus de faire connaître le partenariat officiel et les modalités de coopération collective, ces webinaires peuvent donner une autre dynamique au partenariat officiel en comblant certaines lacunes (méconnaissance des ONG de la région et des ressources des bureaux régionaux...) et en créant des synergies nouvelles.

Avec le premier « webinaire régional » lancé en 2021 en Amérique latine et Caraïbes, le Comité de liaison a un outil précieux à sa disposition et une opportunité inédite pour

mobiliser les ONG et revitaliser les contacts avec des régions du monde sous représentées. Les prochains webinaires prévus pour les autres régions du monde ont pour mission de contribuer également à cet objectif.

Enfin, les consultations collectives thématiques prévues par les Directives, qui « peuvent être organisées par le Secrétariat avec les ONG spécialisées afin de les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre de certains programmes prioritaires de l'UNESCO », ont été soulignées à plusieurs reprises (notamment dans les travaux du Groupe 2019-2020 sur le renforcement du partenariat), comme étant un mécanisme intéressant et peu exploité qui pourrait permettre aux secteurs de programme de bénéficier de l'expertise et de la capacité mobilisatrice des ONG. En exemple, la CCONG/ED qui est un mécanisme collectif unique qui favorise le dialogue, le partage d'informations et la coopération avec la société civile en matière d'éducation, et qui est représentée au plus haut niveau politique.

Des initiatives similaires sur d'autres programmes de l'UNESCO pourraient être développées et il revient bien entendu à l'UNESCO d'en décider en fonction de ses priorités et moyens. Un plaidoyer en ce sens pourrait être mené avec les Secteurs de programme.

Enfin, il est aussi important de mentionner la contribution des ONG au cycle de programmation de l'Organisation. Les Directives offrent à la communauté des ONG partenaires la possibilité de « s'inscrire pleinement dans le cycle de programmation » de l'UNESCO, en se prononçant collectivement sur le Projet de programme et budget de l'UNESCO lors de la CIONG. Il s'agit là d'une précieuse opportunité qui reconnaît les ONG en tant que partenaires historiques parmi la large palette de partenaires de l'UNESCO. On constate néanmoins que ces contributions pourraient être encore plus nombreuses avec une préparation plus structurée, en amont, qui prend en compte également un engagement plus large dans la communauté des ONG. Un effort en ce sens devrait être fait lors de la prochaine CIONG qui sera amenée à préparer une telle contribution.

### **Partenariat entre ONG et Etats membres**

Le partenariat des ONG et du Comité de liaison avec les Etats membres de l'UNESCO est un moyen de rendre l'action des ONG plus pertinente aux niveaux mondial, régional et local. Le Comité de liaison peut y contribuer, d'une part, par un renforcement du dialogue institutionnel avec les Etats et en appuyant et soutenant une coopération et des échanges accrus avec les commissions nationales.

Le Comité de liaison est considéré comme un interlocuteur privilégié de la communauté des ONG par les Etats membres, comme démontré à plusieurs reprises dans les décisions du Conseil exécutif de l'UNESCO. Il est également vu comme une plateforme d'interaction entre les Etats et les ONG partenaires elles-mêmes, et un promoteur constructif du dialogue ONG/Etats membres.

### **Coopération avec les commissions nationales**

Au fil des années, on a pu constater une certaine difficulté pour les ONG partenaires d'interagir efficacement avec les Commissions nationales, difficulté renforcée dans certains cas par un climat de méfiance ou des a-prioris envers les ONG en général, dans certaines régions ou pays.

Lorsque les Forums ont été organisés en dehors de Paris, ils ont notamment pu permettre au Comité de liaison et à certaines ONG partenaires des échanges rapprochés et sans entraves avec le pays d'accueil et notamment sa commission nationale. Mais cela reste des situations ponctuelles et limitées dans le temps, qui en outre ont vu une continuation du dialogue et un suivi avec l'État concerné que dans des cas exceptionnels, notamment par exemple en Côte d'Ivoire.

Il est donc important que le Comité de liaison saisisse un maximum d'occasions pertinentes afin de plaider en faveur d'un partenariat plus étroit avec les ONG auprès des Commissions nationales, en allant à leur rencontre et en intervenant si possible dans le cadre de leurs réunions. Le Comité pourrait jouer une double mission, expliquer et partager son propre travail tout en sensibilisant les Commissions nationales aux actions et à l'expertise des ONG sur le terrain.

Une réflexion plus poussée par les ONG partenaires ou le Comité de liaison pourrait être entreprise sur les raisons qui sous-tendent l'actuel manque d'interactions des ONG partenaires avec les Commissions nationales, ainsi que sur des pistes éventuelles pour soutenir et promouvoir ce partenariat important.

### **Le Comité PNG du Conseil exécutif**

La participation régulière et active des Président(e)s du Comité de liaison ONG-UNESCO et de ses membres aux réunions du Comité PNG, ainsi que les échanges privilégiés et directs avec le président du Comité PNG, demeurent importants pour continuer à donner de la visibilité au travail collectif des ONG et illustrer la pertinence de l'action des ONG aux États membres, ainsi que pour nourrir des relations positives entre ONG et États membres.

La reprise des débats thématiques du Conseil PNG comme recommandé par le Comité PNG en 2019 et à la 40<sup>ème</sup> session de la Conférence générale pourrait contribuer efficacement au dialogue entre ONG et États. Il convient de rappeler que, conformément aux résolutions 38/C71 et 39/56, le Conseil exécutif s'est penché sur la question du dialogue entre les États membres et les ONG à plusieurs reprises (200, 202, 204<sup>ème</sup> sessions). Par ailleurs, une enquête a été menée auprès de États membres et des ONG (2018 -2019). Ce sujet a également été porté à l'attention du Comité de liaison qui a présenté son point de vue à plusieurs reprises, notamment avec le document « Renforcement du dialogue entre les ONG et les États membres de l'UNESCO » soumis aux présidents du PNG et au Secrétariat.

Si des débats thématiques venaient à être réorganisés par le Comité PNG, comme recommandé par les États (207 EX /33), le Comité de liaison en fonction devra s'assurer d'y contribuer, en impliquant les ONG et en veillant, à la participation du plus grand nombre d'ONG, conformément au mandat qui lui est confié par les Directives.

### **La Conférence Internationale des ONG (CIONG)**

Comme l'ont souligné les États, par exemple dans les décisions du Conseil exécutif, et comme mis en évidence aussi par les travaux du Groupe 2019-2020 sur le renforcement du partenariat, la CIONG représente une plateforme unique susceptible de favoriser des opportunités d'échange entre les États membres et les ONG, comme en témoignent

également l'intérêt croissant et la participation de délégations permanentes en tant qu'observateurs ou en tant qu'orateurs lors de certaines séances.

Ainsi, la CIONG 2022 – dont les travaux préparatifs débiteront sans doute rapidement – serait une occasion idéale pour exploiter au mieux la plateforme de la CIONG afin de favoriser des interactions concrètes avec les Etats membres et promouvoir un dialogue constructif et ouvert entre ONG et Etats membres.

## **Communication et visibilité**

La question de la communication et de la visibilité ne fait pas partie du mandat de ce groupe consultatif. (Recommandation 3 de la CIONG 2020.)

Cependant une bonne visibilité du travail des ONG et du Comité de liaison va dans le sens du renforcement du partenariat ONG/UNESCO. Eton peut souligner à cet égard les efforts réalisés au fil des ans par les différents Comités de liaison, y compris le nouveau site web mis en place en 2021 par le Comité actuel. De même, la présence, l'implication et la participation du/de la Président.e du Comité et/ou des membres du Comité à des événements à chaque fois que cela est possible et pertinent, à l'UNESCO et en dehors, sont des outils précieux pour rendre visible le Comité de liaison et les ONG partenaires par extension.

Il va de soi qu'il y a toujours une marge d'amélioration (le Comité actuel par exemple travaille à harmoniser sa communication sur les réseaux sociaux), et un manque de communication proactive semble s'être fait ressentir au sein de représentants des ONG durant la période de crise sanitaire et d'isolement.

**Recommandation 2 :** « Assurer la cohésion et le bon fonctionnement du CL en effectuant un suivi de la mise en œuvre des trois documents : guide des forums, règles de fonctionnement, et code de conduite du CL, adoptés par la CIONG 2020. Prévoir la possibilité d'ajustements en lien avec un groupe de travail sur le partenariat et avec, le cas échéant, la soumission de ceux-ci à l'approbation de la prochaine CIONG. Proposer une analyse de la mise en œuvre des Directives de 2011 à l'issue des dix ans de leur publication. »

## **Cohésion et bon fonctionnement du CL**

Le Comité de liaison est aujourd'hui de plus en plus reconnu comme un interlocuteur essentiel dans le cadre de la coopération ONG/UNESCO : par les ONG (partenaires et non partenaires), le Secrétariat et beaucoup d'États. Un bon fonctionnement et la cohésion du Comité sont indispensables pour assurer la continuité de ce rôle d'interlocuteur.

Le bon fonctionnement du Comité dépend de plusieurs facteurs, dont principalement l'engagement individuel des représentants des ONG membres du Comité, dans un esprit constructif et de progrès, et en tenant compte des personnalités des uns et des autres. Ainsi, nous sommes bien placés pour savoir que toutes les équipes qui se sont succédé depuis

l'adoption des directives ont chacune connu un fonctionnement propre, et ont à leur actif des succès individuels qui ont contribué à construire le travail et l'image du Comité de liaison tout en faisant face à certaines difficultés.

Les deux documents - règles de fonctionnement et code de conduite du CL - ont pour objectif de donner un cadre pour optimiser le fonctionnement du Comité. Il revient au Comité de liaison de faire lui-même, dans un premier temps, le suivi de la mise en œuvre de ces documents, de les examiner et de décider de la suite éventuelle à y donner avec consultation des ONG.

Il faut aussi reconnaître que la diversification géographique introduite par les Directives a comporté des changements profonds dans les méthodes de travail. Même si dans le passé, la participation des membres éloignés a parfois été difficile, aujourd'hui l'utilisation des nouvelles modalités de travail et de réunion en ligne permet à tous les membres du Comité de participer et de contribuer à ses travaux, tout en proposant une solution également plus économique de participation pour les ONG.

Cette diversification est extrêmement importante et permet l'expression de sensibilités différentes au sein du Comité, ainsi que de puiser dans des expériences et connaissances différents vis-à-vis de l'UNESCO (Siège/bureaux hors-Siège, action internationale/action régionale, plaidoyer/ travail sur le terrain). Il est vrai aussi que les membres d'autres régions ont parfois du mal à trouver leur place dans le Comité et leurs compétences pourraient être mieux mises à profit. Une réflexion quant au rôle de chaque membre du Comité permettrait peut-être de bénéficier davantage de cette diversification régionale, par exemple celui d'« ambassadeur » pour faire mieux connaître le travail du Comité et travailler avec les autres ONG partenaires de l'UNESCO dans la région.

### **Analyse de la mise en œuvre des Directives de 2011**

En 2011, les Directives ont introduit plusieurs nouveautés et changements importants dans le partenariat ONG-UNESCO, qui ont notamment entraîné une véritable revitalisation de la coopération collective, et qui encadrent aujourd'hui la coopération de l'UNESCO avec les ONG.

En 2015 et 2016, un groupe de travail d'ONG s'était penché sur « l'évaluation des Directives » et produit un document qui présentait une série de propositions spécifiques sur certaines dispositions des Directives, qui ont été discutées à l'époque avec le Secrétariat et au sein du Comité lui-même.

Les Rapports quadriennaux que la Directrice générale présente à la Conférence générale tous les quatre ans qui portent sur le concours que les ONG ont apporté à l'action de l'UNESCO constituent une sorte de « récit » de la coopération collective et des travaux du Comité de liaison. Ils abordent aussi la mise en œuvre des Directives. Ils sont sans doute trop peu connus des ONG.

\*Dans ce contexte, une réflexion menée par les ONG sur la mise en œuvre des Directives de 2011 pourrait se concentrer sur la substance du partenariat résultant des Directives et dégager les meilleures pratiques et les leçons apprises depuis leur adoption en 2011.

Les Etats étant les seuls à pouvoir apporter des modifications aux Directives, il va de soi qu'il faudrait veiller à ce que cette réflexion des ONG n'ouvre pas un débat sur des modifications des Directives, en risquant de remettre en question les acquis obtenus jusque-là.

Cette réflexion pourrait bien entendu être partagée avec le Secrétariat et viendrait nourrir le partenariat ONG-UNESCO.

### **3 Propositions du Groupe consultatif de Présidents au Comité de Liaison**

Sur la base de ce qui précède, il est réconfortant de constater que les Comités de liaison qui se sont succédé de 2011 à 2022 ont déjà entrepris un travail réfléchi de façon conséquente sur les thèmes abordés par les Recommandations de la CIONG 2020.

Le Comité de liaison actuel a également pris de nombreuses initiatives visant à favoriser le partenariat entre les ONG et l'UNESCO : les webinaires régionaux, la révision du site et la plateforme pour les ONG et la coopération avec les secteurs de programme pour le forum.

Il nous semble donc inutile de répéter ce travail et les réflexions précédentes, mais plutôt de les enrichir. Dans ce contexte, il nous apparaît que, pendant le mandat en cours, en plus de ses efforts de renforcement de partenariat avec le Secrétariat et de rapprochement avec les Secteurs de programme et Bureaux hors-Siège, le Comité de liaison pourrait se concentrer utilement sur les aspects suivants pour lesquels nous proposons quelques initiatives pour donner suite aux Recommandations 1 et 2.

Il va de soi que d'autres initiatives pourraient être envisagées et que d'autres questions évoquées dans l'analyse mériteraient également d'être approfondies. Nous considérons cependant que les propositions déclinées ci-dessous sont réalisables, constructives et semblent s'inscrire dans la vision des Recommandations de la CIONG 2020.

Il reviendra au Comité de liaison d'examiner ces propositions et, s'il les retient, de définir les modalités de leur mise en œuvre.

#### **SUIVI DE LA RECOMMANDATION 1**

Mobilisation de toutes les ONG partenaires

Proposition :

Poursuivre les efforts en vue de rendre la participation à la Conférence internationale des ONG 2022 la plus équitable, large, efficace et inclusive possible en capitalisant notamment sur les leçons apprises de la CIONG 2020. Dans ce contexte, envisager et étudier, en étroite coopération avec le Secrétariat, une participation hybride permettant un équilibre entre les avantages et les inconvénients des modalités présentiels et en ligne.

Cette initiative rejoindrait également en partie la Recommandation 3 de la CIONG 2020 qui demande au CL de « prévoir pour la CIONG 2022 une plateforme en ligne pour les élections, outil qui s'est avéré efficace, rapide et garantissant l'intégrité des votes. ».

## Coopération avec les Commissions nationales

### Proposition :

Compte tenu des réflexions globales en profondeur entreprises par le passé (notamment par le groupe de travail 2019-2020 sur le renforcement du partenariat) et dans un souci de ne pas redoubler ce travail, il serait utile de lancer une réflexion plus ciblée sur les causes du manque d'interactions, bilatéral ou collectif, des ONG partenaires avec les Commissions nationales pour l'UNESCO. Une approche qui, selon nous, mérite d'être développée davantage et qui pourrait permettre de dégager des pistes éventuelles pour renforcer et promouvoir ce partenariat important. Un groupe de travail pourrait être mis en place sur ce sujet.

Il va de soi que nous recommandons néanmoins que le Comité s'efforce, dans la mesure du possible et dans les cas où cela s'applique, d'assurer une participation la plus inclusive et diversifiée possible des ONG partenaires, en tirant profit notamment des moyens technologiques actuels, pour encourager et donner une possibilité à chaque ONG qui le souhaite de s'exprimer.

## Dialogue ONG/Etats membres

Ces cinq dernières années, le Comité PNG du Conseil exécutif de l'UNESCO et les ONG elles-mêmes se sont penchés dans une réflexion sur des modalités d'amélioration du dialogue ONG et Etats membres. Une des solutions considérées était la relance de débats thématiques au sein du Comité PNG, mais qui pour le moment n'est pas envisagé par ce dernier ni à son ordre du jour. Dans tous les cas, il est évident que le Comité devra être prêt dans le futur à contribuer aux débats thématiques, s'ils venaient in fine à être organisés par le Comité PNG<sup>3</sup>.

Cependant, d'autres opportunités existent également à nos yeux, que les ONG pourraient déjà saisir. A cet égard, on peut rappeler qu'en 2018, lors de la consultation des Etats membres sur le dialogue Etats membres/ONG menée par le Secrétariat, un grand nombre d'Etats membres interrogés avait estimé que la CIONG était un « mécanisme susceptible de favoriser des opportunités d'échange entre les Etats membres et les ONG, notamment en ce qui concerne la contribution des ONG au mandat et aux priorités de l'Organisation » (207 EX/33).

Ainsi, dans le contexte de la préparation de la CIONG 2022, le Comité pourrait exploiter la plateforme de la CIONG pour envisager d'y inclure un véritable espace de dialogue constructif et ouvert entre ONG et Etats membres.

---

<sup>3</sup>Conformément aux résolutions 38C/71 et 39/56, le conseil exécutif s'est penché sur la question du dialogue entre les Etats membres et les ONG à ses 200e, 202e et 204e sessions, et une enquête été menée auprès des Etats membres et des ONG (2018-2019) Le Comité PNG du Conseil exécutif de l'UNESCO et les ONG elles-mêmes ont engagé une réflexion sur des modalités d'amélioration du dialogue ONG et Etats membres.

## **SUIVI DE LA RECOMMANDATION 2**

### 1 Application des documents

Le groupe prend note que le CL examine ces documents en vue de leur évaluation.

### 2 Réflexion sur la mise en œuvre des Directives

Proposition :

S'agissant de la réflexion sur la mise en œuvre des Directives concernant le partenariat officiel de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, nous proposons de concentrer cette réflexion sur quelques sections spécifiques directement pertinentes pour la communauté des ONG partenaires, en associant le plus grand nombre d'ONG.

Une telle réflexion pourrait se concentrer sur l'application, les réussites et les défis rencontrés, des modalités de coopération collective des ONG partenaires particulièrement pertinentes pour le partenariat ONG/UNESCO, et pour une meilleure efficacité et agilité comme recommandé dans la Stratégie globale des partenariats (206 EX14) dont par exemple :

La contribution des ONG au cycle de programmation de l'UNESCO (Sections VII des Directives): celle de la CIONG et celle individuelle des ONG partenaires.

La contribution des ONG au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD, de façon intersectorielle, dans les domaines de compétence de l'UNESCO et dans le cadre de sa Stratégie transformatrice face aux défis croissants auxquels les peuples sont soumis.

Le renforcement du dialogue entre les O.N.G. le Secrétariat de l'Unesco et les Etats membres tant au niveau international que régional, national, et local pour une coopération efficace et ciblée et la réussite des ODD.

Les « consultations collectives thématiques », un outil qui nous a semblé peu utilisé depuis l'adoption des Directives (Sections XI.3 et VI(g) des Directives) ;

Avril 2022

M. Patrick Gallaud (Président 2013-2014),  
Mme Martine Lévy (Présidente 2015-2016),  
M. Philippe Beaussant (Président 2017-2018),  
Mme Marie-Claude Machon Honoré (Présidente 2019-2020)  
M. Davide Grosso (Président 2020 – en cours)

## **ANNEXE**

Liste des Forums internationaux des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO

- Premier forum : « Quels objectifs en matière d'éducation pour les citoyens du monde de demain ? » (Siège de l'UNESCO, septembre 2013)
- Deuxième forum : « L'accès à l'eau pour tous en Afrique » (Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, juillet 2014) avec le soutien du Gouvernement de la Côte d'Ivoire et de sa commission nationale
- Troisième forum : « Le rôle de la jeunesse dans la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel », accueilli par la Fondation Sozopol avec le soutien de la Commission nationale de Bulgarie pour l'UNESCO (Sozopol, Bulgarie, septembre 2014)
- Quatrième forum : « Le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté » (Siège de l'UNESCO, juin 2015)
- Cinquième forum : « Rapprochement des cultures : une seule humanité au-delà des diversités » (Beijing, République populaire de Chine, juillet 2015) avec le soutien de la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO
- Sixième forum : « De la promotion à la construction de la paix avec les ONG » (Querétaro, Mexique, novembre 2016), avec le soutien du Gouvernement de Querétaro
- Septième forum : « La jeunesse et son impact social » (Riyad, Royaume d'Arabie saoudite, mai 2017) en partenariat avec la Fondation MiSK
- Huitième forum : « Changeons les esprits, pas le climat : la contribution des ONG » (Siège de l'UNESCO, décembre 2017) avec le soutien de la Kenn Foundation
- Neuvième forum : « Un autre regard sur les migrations » (Tunis, Tunisie, septembre 2018) accueilli par l'Institut arabe des droits de l'homme (IADH) et placé sous le haut patronage du chef du Gouvernement tunisien
- Dixième forum : « Science, bien commun de l'humanité » (Moscou, Fédération de Russie, novembre 2018) en partenariat avec la Fondation russe pour la paix et l'Académie des sciences de Russie, et avec le soutien de la Fondation MiSK
- Onzième forum : « Défier les inégalités » (Siège de l'UNESCO – décembre 2019)
- Douzième forum « atteindre la citoyenneté mondiale » (en ligne décembre 2021)